

Nos réf. : CRAT/13/AV.520
BB/LP

Le 28 novembre 2013

Avis de la CRAT relatif au dossier de revitalisation urbaine dite « Esplanade » à CHAUDFONTAINE

Conformément à l'article 474 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur le dossier de revitalisation urbaine.

1. CONTEXTE DU PROJET

Brève description du projet : Redynamisation de l'Esplanade en vue notamment du redéploiement et du renforcement de l'activité touristique, ainsi que de la redynamisation de ce quartier.
Le projet privé consiste en la transformation et la réaffectation d'un établissement hôtelier

Demande : Revitalisation urbaine

Demandeurs : Commune de Chaudfontaine et s.p.r.l. Clinique du Château

Autorité compétente : Gouvernement wallon

Date de réception du dossier : 21 octobre 2013

2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le dossier de revitalisation urbaine dite « L'esplanade » à Chaudfontaine.

Elle estime que ce projet répond à la philosophie de la revitalisation urbaine en visant l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerce et de service, dans le centre de Chaudfontaine.

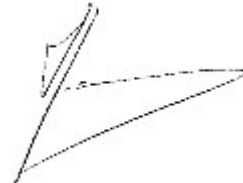
Elle recommande toutefois d'apporter les améliorations suivantes au projet d'aménagement de l'esplanade :

- Diminuer le nombre d'emplacements de parking sur la place afin de diminuer l'emprise dédiée à la voiture. La CRAT rappelle qu'il existe un parking suffisamment grand au niveau de l'esplanade de Source O'Rama qui permettra de répondre à la demande en stationnement dans la zone ;
- Accentuer les liaisons paysagères avec les quartiers environnants, dont notamment avec l'Avenue William Guisard ;
- Améliorer la structure de la place afin de faciliter l'accueil de manifestations en son centre, souhaité par la Commune. La CRAT relève en effet, à la lecture du dossier, que la structure projetée du projet ne semble pas répondre de manière adéquate à l'accueil de manifestations de par la présence, notamment, de petits merlons de terre végétalisés, de bancs publics et de passerelles en bois ainsi que par l'emprise des emplacements de stationnement.

De plus, la CRAT attire l'attention de la Commune afin qu'elle s'assure que le projet privé soit bien un projet de logements au sens strict du terme.

La CRAT regrette enfin que le dossier qu'il lui a été soumis ne reprenne pas les dernières évolutions du projet, notamment pour la partie liée à l'investissement privé.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président